



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 septembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 septembre 2023
Date de publication : 25 septembre 2023

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, BERTHAUD Mathieu, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, BOURGEOIS- REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT- MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas, HAMD AOUI Ako, HERRMANN Nadine
--	--	--

Conseillers absents ayant donné procuration

MARCHAND Sylvette donne procuration à ROCHE Paul, MBITEL Mohamed donne procuration à FICHERE Jean-Pascal, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à BERTHAUD Mathieu

Conseillers absents non représentés

Objet : Concours des maisons et balcons fleuris – Attribution des prix

Rapporteur : Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON

Dans le cadre du concours des maisons et balcons fleuris 2023, le jury communal a visité, le 13 juillet 2023, sans prévenir préalablement les 44 personnes inscrites, les habitations des concurrents participant dans les diverses catégories prévues par le règlement.

Le jury communal a arrêté son classement par catégorie et propose d'attribuer aux lauréats les bons d'achat comme suit :

	Classement	Montant du prix
1 ^{ère} Catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue	1 ^{er}	150 €
	2 ^{ème}	125 €
	3 ^{ème}	125 €
	4 ^{ème}	100 €
	5 ^{ème}	100 €
2 ^{ème} Catégorie : Décor floral sur la voie publique	1 ^{er}	Hors concours
	2 ^{ème}	Hors concours
3 ^{ème} Catégorie : Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue	1 ^{er}	125 €
	2 ^{ème}	100 €
	3 ^{ème}	75 €
	4 ^{ème}	75 €
	5 ^{ème}	50 €
4 ^{ème} Catégorie : Fenêtres ou murs	1 ^{er}	100 €
	2 ^{ème}	25 €
TOTAL		1 150 €

Les concurrents ayant gagné le 1^{er} prix en 2022, toutes catégories confondues, sont classés hors concours en 2023, mais peuvent concourir pour le prix d'honneur. Le lauréat se verra remettre une Orchidée.

Lors de la remise des prix, les candidats se verront remettre, également :

- Pour la catégorie « maison » : un olivier pour le 1^{er} prix. Un Chamaerops humilis pour les 4 suivants de cette même catégorie ;
- Pour la catégorie « balcons » : un petit olivier pour le 1^{er} prix. Un laurier à fleurs pour les 4 suivants de cette même catégorie ;
- Pour la catégorie « fenêtre » : un jasmin étoilé pour le 1^{er} prix ;
- Pour tous les autres candidats une Orchidée pour un budget maximum de 995 €.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 13 septembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **DE DÉCIDER** le versement aux lauréats des prix indiqués ci-dessus pour un montant total de 1 150 € sous forme de chèques K'Dole,
- **DE DÉCIDER** la remise de compositions florales pour un budget maximum de 995 €.

SCRUTIN POUR : 35
 CONTRE : 0
 DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Principale
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Office de Commerce

Fait à Dole, le 18 septembre 2023.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Monsieur Jean-Baptiste GAGNEUX



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20230918-DCM2023067-DE
Date de télétransmission : 26/09/2023
Date de réception préfecture : 26/09/2023